

Les inscriptions au stage « **des clés pour diriger** », coproduit par la FSMA et la Mission voix Alsace, sont ouvertes ! Nous rappelons qu'une bourse de 100€ est consentie aux adhérents FSMA. Renseignements et inscriptions : [http://www.fsma.com/infos\\_formation.htm](http://www.fsma.com/infos_formation.htm)

## Pour faire le point sur la SEAM (\*)

et la convention « copies » qu'elle propose aux associations musicales

(\*) Société des éditeurs et auteurs de musique

À la suite de l'envoi par la SEAM aux sociétés musicales de propositions de convention donnant partiellement le droit d'utiliser des copies (photocopies, scans, manuscrits...) et en réponse aux différentes questions qui nous ont été posées, nous sommes en mesure d'apporter les informations suivantes :

- 1- la SEAM, société agréée par le Ministère de la Culture, est **habilitée par l'État** pour percevoir des droits qu'elle s'engage à redistribuer à ses membres (les éditeurs)
- 2- Cette structure agit dans le cadre d'une démarche légale, qu'on ne peut contester
- 3- La FSMA a alerté la Confédération Musicale de France sur les problèmes que posait cette convention aux orchestres amateurs
- 4- La CMF a pris contact avec la SEAM pour entamer une négociation qui pourrait aboutir à des avantages consentis aux adhérents
- 5- Pour l'instant, **la SEAM n'a pas donné suite** aux demandes de la CMF qui seront réitérées très prochainement

Pour l'instant, c'est le statu quo !

Nous ne pouvons que recommander aux sociétés musicales d'être très vigilantes et, soit de s'acquitter des montants demandés, soit de ne pas faire usage des photocopies ou autres moyens de reproduction des partitions.

NB : A ne pas confondre avec la SACEM. La SEAM est un regroupement d'éditeurs qui propose une convention donnant l'autorisation de faire des photocopies de partitions suivant certaines conditions et le paiement d'un droit annuel.

### SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE

Société agréée par Monsieur le Ministre de la Culture par les arrêtés ministériels du 17 avril 1996 et du 26 juillet 2001 - Société civile à capital variable. R.C.S. Paris D 377.662.481

175, rue de Saint Honoré 75 040 PARIS - Cedex 01

Téléphone : 01 42 96 76 46 / Télécopie : 01 42 86 02 83 - E-mail: [seamfrance@free.fr](mailto:seamfrance@free.fr)

## L'ONHJ à Schladming

Cette année, **du 5 au 20 juillet**, l'Orchestre national d'harmonie des jeunes (ONHJ) de la CMF, offre aux jeunes musiciens l'opportunité unique et exceptionnelle de se produire au sein du festival international pour orchestres à vent **Mid'Europe à Schladming**, (Autriche). Organisé par la Confédération internationale des sociétés musicales (CISM) cet événement est à ce jour le plus grand festival de ce genre en Europe. Une occasion à ne pas manquer ! Rappelons que l'orchestre, composé de 70

musiciens venus de toute la France, sera dirigé par Miguel Etchegoncelay professeur de direction au conservatoire de Strasbourg. Cet orchestre est ouvert aux musiciens de niveau DEM ou Prix d'excellence CMF, âgés de moins de 28 ans. Les auditions de sélection se dérouleront au mois d'avril à Paris, Lyon, Strasbourg et Limoges.

Lors de l'audition, les candidats devront interpréter une pièce au choix de 10 minutes maximum (avec ou sans accompagnement piano), les traits d'orchestre des œuvres jouées par l'O.N.H.J et une lecture à vue. **Renseignements et inscriptions :** [www.cmf-musique.org](http://www.cmf-musique.org)

Le livret édité à la suite du colloque « **diriger un ensemble amateur, enjeux et perspectives** », synthèse et compléments de réflexion, est téléchargeable, directement, à l'adresse suivante : [http://www.fsma.com/colloqueFSMA\\_diriger.pdf](http://www.fsma.com/colloqueFSMA_diriger.pdf)